

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue le **cinquième jour du mois de décembre deux mille dix-sept**, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, Marc-Olivier Labelle	
M. Michael Steimer, conseiller	district 1
Mme Marie-Pierre Chalifoux, conseillère	district 2
M. Michel St-Jacques, conseiller, maire suppléant	district 3
Mme Catherine Lapointe, conseillère	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N° : 1

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 19 h 09 et présidée par monsieur Marc-Olivier Labelle, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N° : 2

2017-12-R222

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 5 DECEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe, appuyée par monsieur le conseiller Michel St-Jacques

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour en y apportant la modification suivante:

- Ajout du point 4.12 - Reprise de la gestion du terrain de camping municipal par la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil
- Ajout du point 4.13 - Entente avec M. Gilbert Ladouceur pour le département des travaux publics - Autorisation de signature

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

POINT N° : 2.1

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DE L'EXERCICE FINANCIER 2016

À 19 h 10, madame Julie Brière de la firme Lavallée/Binette/Ouellette, CPA de St-Eustache a déposé le rapport financier consolidé et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2016 de la municipalité de Saint-André d'Argenteuil. La présentation s'est terminée à 19 h 25.

POINT N° : 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-12-R223

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente,
appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE

POINT N° : 4.1 AVIS DE MOTION

POINT N° : 4.1.1

AVIS DE MOTION

est donné par monsieur le conseiller Michael Steimer à l'effet qu'un règlement portant le numéro 81-H et intitulé « Règlement concernant la tarification dans le camping du parc Carillon et les modalités applicables lors de réservations » sera présenté pour son adoption par le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil lors d'une séance ultérieure.

POINT N° : 4.1.2

AVIS DE MOTION

est donné par madame la conseillère Catherine Lapointe à l'effet qu'un règlement portant le numéro 60-3-2018 et intitulé «Règlement 60-3-2018 concernant les nuisances, l'usage des voies publiques, les empiètements sur les voies publiques et le bruit sur le territoire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil » sera présenté pour son adoption par le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil lors d'une séance ultérieure.

POINT N° : 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT

POINT N° : 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

POINT N° : 4.4

CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois de novembre 2017.

POINT N° : 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS :

POINT N° : 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS

POINT N° : 4.6.1

2017-12-R224

MOTION DE FELICITATIONS AUX BENEVOLES POUR LA REUSSITE DE LA GUIGNOLEE 2017

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe, appuyée par monsieur le conseiller Michael Steimer ;

Que la présente motion soit envoyée à la responsable de la guignolée 2017, madame Nathalie St-Laurent, pour son excellent travail à l'organisation de la guignolée, et que celle-ci transmette les félicitations à tous les bénévoles qui ont travaillé activement à la réussite de la guignolée et à la préparation et distribution des paniers.

Un merci à tous pour votre dévouement pour notre communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Madame Nathalie St-Laurent

Monsieur le maire prend quelques minutes afin de remercier tous les gens pour leur générosité lors de la guignolée 2017.

POINT N° : 4.6.2

2017-12-R225

MOTION DE FELICITATIONS AUX POMPIERS MARCELLIN CAMPEAU, ANDRE GUAY, PATRICE PEPIN, MARIO LADOUCEUR ET SYLVAIN HUBERT, AINSI QU'AU DIRECTEUR DU SERVICE SECURITE INCENDIE SYLVAIN MODERIE POUR LEURS ANNEES DE SERVICE RESPECTIVES AU SERVICE DE LA SECURITE INCENDIE DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe ;

Que la présente motion soit envoyée à monsieur Sylvain Modérie pour souligner l'appréciation de ses trente-cinq (35) années de services consacrées au service de sécurité incendie de la Municipalité et aux citoyens de Saint-André-d'Argenteuil.

Que la présente motion soit envoyée à monsieur Marcellin Campeau pour souligner l'appréciation de ses trente-cinq (35) années de services consacrées au service de sécurité incendie de la Municipalité et aux citoyens de Saint-André-d'Argenteuil.

Que la présente motion soit envoyée à monsieur André Guay pour souligner l'appréciation de ses dix (10) années de services consacrées au service de sécurité incendie de la Municipalité et aux citoyens de Saint-André-d'Argenteuil.

Que la présente motion soit envoyée à monsieur Patrice Pépin pour souligner l'appréciation de ses cinq (5) années de services consacrées au service de sécurité incendie de la Municipalité et aux citoyens de Saint-André-d'Argenteuil.

Que la présente motion soit envoyée à monsieur Mario Ladouceur pour souligner l'appréciation de ses cinq (5) années de services consacrées au service de sécurité incendie de la Municipalité et aux citoyens de Saint-André-d'Argenteuil.

Que la présente motion soit envoyée à monsieur Sylvain Hubert pour souligner l'appréciation de ses cinq (5) années de services consacrées au service de sécurité incendie de la Municipalité et aux citoyens de Saint-André-d'Argenteuil.

Bravo et merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. Messieurs les pompiers Marcellin Campeau, André Guay, Patrice Pépin, Mario Ladouceur et Sylvain Hubert
Monsieur Sylvain Modérie, directeur service sécurité incendie*

POINT N° : 4.7

2017-12-R226

APPROBATION DE LA PERMANENCE DE LA SECRETAIRE-RECEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT que la période de probation pour le poste de secrétaire-réceptionniste prendra fin le 30 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que l'employée en place s'intègre et remplit les charges et les responsabilités qui lui sont attribuées correctement ;

CONSIDÉRANT l'importance de ce poste pour maintenir le service aux citoyens ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Directrice adjointe Finances et Camping municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux :

D'accorder la permanence à Mme Mari-Josée Décoste au poste de secrétaire-réceptionniste, classe 5, échelon 1, en date du 1 décembre 2017 selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. Mme Mari-Josée Décoste
Service de la paie*

POINT N° : 4.8

2017-12-R227

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR LA SURVEILLANCE DES CHIENS ERRANTS AVEC LE CENTRE DE PROTECTION CANINE MIRABEL – EXERCICE FINANCIER 2018

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de maintenir un service de surveillance canine sur le territoire et de s'assurer que les dispositions règlementaires soient respectées;

CONSIDÉRANT que le mandat des années antérieures effectué par le Centre de Protection Canine Mirabel a été à la satisfaction des autorités municipales;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michael Steimer et résolu :

D'accepter l'offre de renouvellement datée du 29 septembre 2017 déposée par Centre de Protection Canine Mirabel représenté par monsieur Jean-François Roy et ce aux mêmes conditions d'application que le contrat de l'année 2017, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

De défrayer une somme mensuelle de trois cents (300\$) dollars plus les taxes applicables.

Le coût pour la délivrance d'une plaque d'immatriculation au propriétaire de tout animal canin vivant sur le territoire de la municipalité passera à 18 \$ plus les taxes applicables.

De verser à Centre de Protection Canine Mirabel la somme de 18 \$ par plaque d'immatriculation vendue.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un nouveau contrat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. M. Jean-François Roy - Centre de Protection Canine Mirabel
Service des Finances municipales*

POINT N° : 4.9

2017-12-R228

FORMATION D'UN COMITE CONSULTATIF EN RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT l'importance de conserver une harmonie et des relations saines de travail;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite créer un Comité consultatif en ressources humaines;

CONSIDÉRANT que ce Comité aura comme mandat de conseiller et de mettre en place des balises en relations de travail;

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux :

Que le conseil municipal autorise la formation d'un Comité consultatif en ressources humaines.

Que le Comité soit composé de M. Marc-Olivier Labelle, maire, M. Michel St-Jacques, conseiller et M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. M. Marc-Olivier Labelle, maire
M. Michel St-Jacques, conseiller
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

POINT N° : 4.10

2017-12-R229

FIN D'EMPLOI AU POSTE D'INSPECTRICE EN BATIMENT ET EN ENVIRONNEMENT PAR INTERIM TEMPORAIRE AU SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit combler le poste de directeur au service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit mettre fin au poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement par intérim temporaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand:

Que le conseil municipal mette fin au poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement par intérim temporaire à compter du 22 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. Mme Sylvie Moore
Service de la paie*

POINT N° : 4.11

2017-12-R230

REMPLACEMENT ET LOCATION DE PHOTOCOPIEURS POUR LA MUNICIPALITE

CONSIDÉRANT que la location des photocopieurs que détient la municipalité est arrivée à terme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite remplacer les deux copieurs existants par deux nouveaux appareils;

CONSIDÉRANT que deux (2) fournisseurs ont été invités à proposer des solutions soient :

- Groupe A & A : 243 \$ plus les taxes applicables, plus les frais de photocopie
- Juteau Ruel inc. : 227 \$ plus les taxes applicables, plus les frais de photocopie

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux et résolu :

Que les membres du conseil municipal acceptent l'offre de service de la compagnie Juteau Ruel inc., datée du 23 novembre 2017, représenté par Mme Annie Cornut, l'offre qui comprend la location sur 60 mois de 2 photocopieurs multitâche, la livraison, entretien et formation au prix de 227 \$ plus taxes applicables, plus les frais de photocopie, selon l'offre de service. Le directeur général monsieur Benoît Grimard est autorisé à signer tous les documents relatifs à la dite proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Juteau Ruel inc.
Service des finances*

POINT N° : 4.12

2017-12-R231

REPRISE DE LA GESTION DU TERRAIN DE CAMPING MUNICIPAL PAR LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a mis fin à son entente avec la Corporation du développement communautaire de STADA;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a décidé de reprendre la gestion de son terrain de camping municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michael Steimer, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe et résolu :

Que la Municipalité reprenne la gestion de son camping municipal en date du 1^{er} janvier 2017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Corporation du développement communautaire de STADA
Service des finances*

POINT N° : 4.13

2017-12-R232

ENTENTE AVEC M. GILBERT LADOUCEUR POUR LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du Directeur des travaux publics, prévu le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire une continuité du savoir;

CONSIDÉRANT que la Municipalité procédera à l'affichage du poste du Directeur des travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer une entente avec M. Gilbert Ladouceur pour la période du 1^{er} avril 2018 au 30 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. M. Gilbert Ladouceur
Service de la paie*

POINT N° : 5

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Marc-Olivier Labelle, maire ouvre la période de questions à 19 h 40 pour se terminer à 20 h 10.

Dix (10) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 6 GESTION FINANCIÈRE

POINT N° : 6.1

2017-12-R233

COMPTE À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques et résolu:

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 15 novembre 2017 au 5 décembre 2017, totalisant 189 054.12 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

POINT N° : 6.1.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 15 novembre 2017 au 5 décembre 2017 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 9 456.57 \$.

POINT N° : 6.2

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80-D – Délégation de pouvoir - Liste

POINT N° : 6.3

DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE AU 30 NOVEMBRE 2017

Rapport budgétaire au 30 novembre 2017

POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER

POINT N° : 6.5.1

2017-12-R234

DEMANDE D'AIDE FINANCIER DE L'ORGANISME « LES ARTISANS DU BONHEUR »

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme « Les Artisans du Bonheur » en date du 20 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que l'organisme est à l'organisation de son 42^e souper des Fêtes qui aura lieu le 28 décembre 2017;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, Appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe, Et résolu :

D'accorder une aide financière de 100 \$ à l'organisme « Les Artisans du Bonheur »;

D'offrir cette aide financière à même le fonds GENS code budgétaire 02 701 90 972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. M. Laurent Weightman, Président, Les Artisans du Bonheur
Service des finances*

POINT N° : 6.6

2017-12-R235

RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

ATTENDU que, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques Appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. : Ministre des Finances
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe aux finances et camping municipal*

POINT N° : 6.7

2017-12-R236

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 56 - ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC

Date d'ouverture :	5 décembre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,3903 %
Montant :	199 100 \$	Date d'émission :	12 décembre 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 décembre 2017, au montant de 199 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

37 600 \$	2,00000 %	2018
38 700 \$	2,10000 %	2019
39 800 \$	2,25000 %	2020
40 900 \$	2,45000 %	2021
42 100 \$	2,60000 %	2022

Prix : 98,58800

Coût réel : 2,87715 %

2 - CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL

37 600 \$	3,39000 %	2018
38 700 \$	3,39000 %	2019
39 800 \$	3,39000 %	2020
40 900 \$	3,39000 %	2021
42 100 \$	3,39000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,39000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

37 600 \$	3,51000 %	2018
38 700 \$	3,51000 %	2019
39 800 \$	3,51000 %	2020
40 900 \$	3,51000 %	2021
42 100 \$	3,51000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,51000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 décembre 2017 au montant de 199 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 56. Ces billets sont émis au prix de 98,58800 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Financière Banque Nationale inc.
Service du financement, Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

POINT N° : 6.8

2017-12-R237

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 199 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 DÉCEMBRE 2017

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil souhaite emprunter par billets pour un montant total de 199 100 \$ qui sera réalisé le 12 décembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
56	199 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil avait le 11 décembre 2017, un emprunt au montant de 199 100 \$, sur un emprunt original de 370 800 \$, concernant le financement du règlement numéro 56;

ATTENDU QUE, en date du 11 décembre 2017, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 12 décembre 2017 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 56;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 décembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	37 600 \$	
2019.	38 700 \$	
2020.	39 800 \$	
2021.	40 900 \$	
2022.	42 100 \$	(à payer en 2022)
2022.	0 \$	(à renouveler)

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 12 décembre 2017, le terme originel du règlement d'emprunt numéro 56, soit prolongé d'un (1) jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Financière Banque Nationale inc.
Service du financement, Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

POINT N° : 6.9

2017-12-R238

**AFFECTATION A LA RESERVE POUR DES TRAVAUX RELATIFS A L'EGOUT
- SECTEUR VILLAGE SAINT-ANDRE-EST**

CONSIDÉRANT que la dépense totale reliée aux travaux relatifs à l'entretien et l'opération du réseau d'égout du secteur de l'ancien territoire du village de Saint-André-Est est possiblement inférieure ou supérieure au montant total budgété en 2017;

CONSIDÉRANT que le montant imposé excède possiblement la dépense réelle totale;

CONSIDÉRANT que l'excédent, s'il y a lieu, sera établi à la fermeture des livres au 31 décembre 2017;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, Appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe
Et résolu :

D'autoriser le service des finances à ajuster la réserve « égout secteur Saint-André-Est » selon le traitement comptable approprié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. : Lavallée/Binette/Brière/Ouellette, CPA, Madame Julie Brière, CPA
Service des Finances*

POINT N° : 6.10

2017-12-R239

**AFFECTATION A LA RESERVE POUR DES TRAVAUX RELATIFS A L'EGOUT
- SECTEUR DE CARILLON**

CONSIDÉRANT que la dépense totale reliée aux travaux relatifs à l'entretien et l'opération du réseau d'égout du secteur de Carillon est possiblement inférieure ou supérieure au montant total budgété en 2017;

CONSIDÉRANT que le montant imposé excède possiblement la dépense réelle totale;

CONSIDÉRANT que l'excédent, s'il y a lieu, sera établi à la fermeture des livres au 31 décembre 2017;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand,
Appuyé par monsieur le conseiller Michael Steimer
Et résolu :

D'autoriser le service des finances à ajuster la réserve « égout secteur Carillon » selon le traitement comptable approprié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. : Lavallée/Binette/Brière/Ouellette, CPA, Madame Julie Brière, CPA
Service des Finances*

POINT N° : 6.11

2017-12-R240

AFFECTATION A LA RESERVE POUR DES TRAVAUX RELATIFS A L'AQUEDUC – SECTEUR VILLAGE SAINT-ANDRE-EST

CONSIDÉRANT que la dépense totale reliée aux travaux relatifs à l'entretien et l'opération du réseau d'aqueduc du secteur de l'ancien territoire du village de Saint-André-Est est possiblement inférieure ou supérieure au montant total budgété en 2017;

CONSIDÉRANT que le montant imposé excède possiblement la dépense réelle totale;

CONSIDÉRANT que l'excédent, s'il y a lieu, sera établi à la fermeture des livres au 31 décembre 2017;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques,
Appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux
Et résolu :

D'autoriser le service des finances à ajuster la réserve « aqueduc secteur Saint-André-Est » selon le traitement comptable approprié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. : Lavallée/Binette/Brière/Ouellette, CPA, Madame Julie Brière, CPA
Service des Finances*

POINT N° : 6.12

2017-12-R241

AFFECTATION A LA RESERVE POUR LE REMPLACEMENT DES VEHICULES INCENDIE

CONSIDÉRANT que la dépense totale reliée aux services incendie est possiblement inférieure ou supérieure au montant total budgété en 2017;

CONSIDÉRANT que le montant imposé excède possiblement la dépense réelle totale;

CONSIDÉRANT que l'excédent, s'il y a lieu, sera établi à la fermeture des livres au 31 décembre 2017;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe,
Appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux
Et résolu :

D'autoriser le service des finances à ajuster la réserve « remplacement des véhicules incendie » selon le traitement comptable approprié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

POINT N° : 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

POINT N° : 8.1

AUCUN POINT SOUMIS

POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE

POINT N° : 9.1

AUCUN POINT SOUMIS

POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE

POINT N° : 10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE

Dépôt du rapport de la bibliothèque;

POINT N° : 10.2

SERVICE RECREATIF ET COMMUNAUTAIRE

Dépôt du compte rendu du Service récréatif et communautaire;

POINT N° : 10.3

2017-12-R242

PROLONGATION DES ACTIVITES CARDIO FESSIERS AUTOMNE 2017

CONSIDÉRANT la tenue de séances animés en Cardio Fessiers pour la session automne 2017 jusqu'au 14 novembre;

CONSIDÉRANT la volonté de proposer cette activité dans la programmation hiver et la demande des participants de continuer l'activité avant le temps des fêtes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe :

QUE les membres du conseil autorisent l'utilisation de la salle communautaire pour la tenue de 4 séances supplémentaires.

QUE la municipalité permette à madame Mélanie Bourget d'animer ces séances en tant que professionnelle et de gérer les inscriptions pour cette session.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c. c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire
Service des Finances municipales
Mme Mélanie Bourget

POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

POINT N° : 11.1

RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2017

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois de novembre 2017.

POINT N° : 11.2

2017-12-R243

ACQUISITION D'UNE EMBARCATION PNEUMATIQUE POUR LE SERVICE DE SECURITE INCENDIE

CONSIDÉRANT que le service de sécurité incendie offre le service de sauvetage nautique ;

CONSIDÉRANT que la compagnie Enbridge a fait un don au service de sécurité incendie pour l'acquisition d'une deuxième embarcation nautique lors des dernières crues printanières ;

CONSIDÉRANT que le directeur du service recommande l'achat d'un Zodiac Bombard C5 et sa remorque usagé ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michael Steimer Appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe :

D'entériner l'achat du Zodiac Bombard C5 avec sa remorque recommander par le directeur du SSI au montant de 7 000 \$ taxes incluses selon l'entente avec le propriétaire vendeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. M. Sylvain Modérie, directeur SSI
Service des finances*

POINT N° : 11.3

2017-12-R244

ACQUISITION D'UNE LAVEUSE POUR HABITS DE COMBAT POUR LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de laver et d'entretenir les habits de combat des pompiers pour assurer leur durée de vie utile ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle norme d'entretien des habits de combats contre la contamination des pompiers;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées à cinq (5) fournisseurs selon les normes s'appliquant à ce type de lavage;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand Appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe,

D'entériner l'achat d'une laveuse pour les habits de combat des pompiers de la compagnie LAVXEL au montant de 7 652 \$ avant taxes selon la soumission numéro 20171122-CGP02 du 22 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. M. Sylvain Modérie, directeur SSI
Service des finances*

POINT N° : 12

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 29 pour se terminer à 20 h 34.

Quatre (4) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 13

2017-12-R245

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe:

De lever la séance à 20 h 35 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**Marc-Olivier Labelle,
Maire**